

REGLEMENT INTERIEUR DES STAGES

HAUT-DOUBS SPORTS – 6, rue Emile Magnin – 25 300 Pontarlier – Tél.: 03 63 50 90 47 – Mail : hautdoubssports@gmail.com – Site Internet : www.hautdoubssports.fr

Le présent règlement est établi dans le but de rendre le stage de votre enfant le plus agréable possible. L'inscription aux stages multisports de l'association vaut adhésion à ce règlement et engagement à le respecter.

ADMINISTRATIF

Site Internet

- Une information sur le contenu et l'organisation générale des stages peut être lue sur notre site Internet. Les éléments sont donnés à titre indicatif et peuvent être adaptés ou modifiés en fonction des impératifs d'organisation (météo, etc.).

Inscription aux stages

- Les familles ont la possibilité d'effectuer une préinscription aux stages proposés par l'association par téléphone, email ou par voie postale. L'inscription d'un enfant ne devient définitive qu'à réception par les organisateurs de l'autorisation parentale, dûment remplie et signée, accompagnée du règlement des frais.
- Une fois cette inscription validée, la famille recevra un dossier complémentaire détaillant le contenu et l'organisation du stage.

Annulation d'inscription

- Toute inscription ne pourra être annulée et remboursée qu'aux seules conditions suivantes :
 - Annulation au minimum 3 semaines jour pour jour avant le début du stage,
 - Cas de force majeure.

ORGANISATION DES STAGES

Modalités d'accueil des stagiaires

- Les stagiaires et parents sont accueillis le premier jour par les dirigeants de l'association et/ou le personnel d'encadrement des stages. Une présentation de la semaine et une explication du déroulement du stage sont faites aux familles.
- Chaque matin, les stagiaires sont accueillis sur les lieux indiqués sur le planning envoyé aux familles (dans le dossier complémentaire). L'enfant devra avoir en sa possession le matériel demandé par l'organisation en fonction du planning d'activité (VTT, tenue de sport, etc.).

Activités proposées et encadrement

- Stage « Oxygène » : il s'agit d'une découverte et/ou d'une initiation sur les activités de pleine nature. Les activités comprennent la pratique en elle-même, mais également les notions de base propres à l'activité (sécurité, principes, éléments caractéristiques, entretien du matériel, etc.).
 - **Accrobranche / Escalade** (activité conduite par du personnel diplômé extérieur à l'association),
 - **VTT** (sur circuits balisés),
 - **Course d'orientation** (sur une zone sécurisée),
 - **Randonnée pédestre** (sur sentiers balisés),
 - **Marche nordique** (sur circuit balisés).
- L'encadrement est assuré par du personnel de l'association diplômé dans les disciplines proposées. Seule l'activité accrobranche / escalade est conduite par des personnes extérieures (également diplômée).

Demi-pension

- Les repas « froid » sont pris en pleine nature (si la météo le permet) et tous ensemble (quelle que soit la formule retenue par les stagiaires : demi-pension ou non). Pour les stagiaires qui n'ont pas opté pour la formule en demi-pension, les familles devront fournir à leur enfant un « panier-repas ».
- Pour les stagiaires en demi-pension, l'organisation fournira des « panier-repas » froid et complet.

Utilisation du matériel et respect des règles de vie commune et de l'environnement

- Pour certaines activités, l'association fournira le matériel aux stagiaires. Il appartient à chaque enfant de prendre soin du matériel mis à disposition. En cas de dégradations volontaires, vol de matériel, ou acte de vandalisme, les frais occasionnés seront à la charge des parents ou responsables légaux,
- Chaque stagiaire est responsable de ses effets personnels,
- Les stagiaires doivent respecter tout individu, qu'il soit directeur du stage, éducateur, animateur, ou autre,
- Les stagiaires doivent respecter l'environnement dans lequel ils se trouvent,
- Tout manquement à ces devoirs pourra faire l'objet de sanction à l'égard du stagiaire. Si un enfant venait à être exclu du stage, aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

FRAIS MEDICAUX

- Le directeur du stage est habilité à prendre les mesures d'urgence (comme indiqué sur l'autorisation parentale remplie au moment de l'inscription),
- Les parents régleront à l'association Haut-Doubs SPORTS le montant des frais médicaux pour les soins apportés durant le séjour. Les actes médicaux leur seront remis pour remboursement par les caisses.

CONDITIONS D'ORGANISATION DES STAGES

- Date limite d'inscription : 3 semaines avant le début du stage,
- Stage « Oxygène » : l'organisation du stage ne pourra se faire qu'à partir d'un nombre minimum de 10 jeunes inscrits. En-dessous de ce nombre, l'association pourra annuler la réalisation du stage,
- En cas d'annulation du stage par Haut-Doubs SPORTS, les familles seront intégralement remboursées du montant de l'inscription.